



Arles, vendredi 26 novembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07034**Modifiant l'avis n° FR/2021/06426**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°26-2021-09-17-00002 et 07-2021-09-15-00005

Dragages (prolongation jusqu'au 17 décembre)**de l'amont du barrage du Pouzin****S'annoncer par VHF (canal 10 - seulement les usagers
préposés au chantier de dragages - dans les 2 sens)**

- à partir du 30/08/2021 à 00:00 au 17/12/2021 à 23:59
 - o Rhône
 - entre les pk 135,100 et pk 136,000

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/08/2021 à 00:00 au 17/12/2021 à 23:59
 - o Rhône
 - entre les pk 135,100 et pk 136.000

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la reprise des opérations de dragages avec ponton pelle à l'amont du barrage du Pouzin (en rive droite du chenal). Les dragages seront réalisés au moyen d'un ponton pelle susceptible d'évoluer entre les PK 135.100 et 135.440. Des barges évacueront périodiquement les matériaux vers l'amont.

Des opérations de clapage pourront avoir lieu sporadiquement.

Pour toute manoeuvre nécessitant l'accès au chenal, l'entreprise en charge des dragages s'annoncera au préalable par VHF (canal 10) à la navigation en transit. Pour signifier sa présence dans le bief, la batellerie à l'approche du secteur répondra à l'annonce du chantier qui reportera ainsi ses manoeuvres d'exploitation. **Cette opération est prolongeable au delà de la date prévue dans cet avis.**

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

18/12/2021

Par délégation



Joseph VIOLLIN